

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 Avril à 14h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, M. Jean Baptiste Jallet, M. Vincent Labarthe, Mme Marie Piqué, Mme Caroline Mey Fau, M. Serge Rigal.

Sans pouvoir délibératif : M Damien Jacques (service du Département), Mmes Perrine Laporte et Catherine Le Rouzic (services de la Région, en visio), Mme Céline Malignon, directrice du syndicat mixte

Étaient excusés : M. Philippe Lasvaux, M. Alfred Terlizzi, M. Christophe Proença
Est élu secrétaire de séance : Mme Mey-Fau Caroline

Nombre de délégués titulaires : 6
suppléants : 1

En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 13 Mars 2023

Date d'affichage : 13 Mars 2023

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 20 février 2023.

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, il n'y a pas eu de décision prise dans le cadre de ces délégations.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Interprétation

Point d'avancement

Le planning initial du maître d'œuvre de la conception de la signalétique interprétative prévoyait la présentation de l'avant-projet au comité de pilotage le 16 mars dernier. Suite à une présentation intermédiaire du projet aux services instructeurs, le maître d'œuvre a dû revoir largement ses propositions pour plus de simplicité et d'intégration à l'existant. Un délai supplémentaire a été accordé. Cet avant-projet retravaillé et l'estimatif financier correspondant seront présentés au comité technique le 6 avril prochain.

L'avant-projet ne peut donc être présenté comme prévu en séance au Conseil syndical pour validation. Il est proposé de réunir les élus du syndicat mixte en dehors d'un conseil syndical afin de valider la proposition formelle de mobilier et l'enveloppe budgétaire correspondante avant dépôt de dossier Mi-Mai aux services instructeurs. Une délibération sera prise par la suite pour lancer la consultation, une fois l'autorisation de travaux délivrée.

Par ailleurs, depuis le lancement du marché de signalétique interprétative, un dialogue a été instauré avec le diocèse et leur équipe d'architectes bénévoles sur le projet de renouvellement de la signalétique de l'affectataire qui souhaite remettre à plat la signalétique relative au culte pour une information plus lisible et respectueuse de l'architecture. Jusqu'à présent étroitement liés aux avancées du projet, le diocèse et leur équipe bénévole ont informé le syndicat mixte ne pas pouvoir assurer la signalétique culturelle qui leur incombe. Il n'est plus possible de définir en détail le projet global de signalétique. Pour autant, il est proposé de ne pas exclure ni le mobilier interprétatif ni la signalétique piétonne du sanctuaire du projet, et il peut être envisagé d'aboutir à une charte pour tendre vers une signalétique culturelle plus intégrée et respectueuse de l'architecture protégée.

Le conseil syndical prend acte de l'avancée de ces projets.

Avenant n°1 au marché de conception de la signalétique interprétative

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et la supervision de la réalisation de la signalétique interprétative a été confiée à l'équipe Soplo, Le Passe Muraille, Akken le 27 octobre dernier.

Suite au diagnostic et au pré-programme, il est apparu important d'inclure la signalétique piétonne du secteur du sanctuaire qui n'avait pas été apposée. Pour rappel, courant de l'année 2018 les orientations stratégiques et la déclinaison de la nouvelle signalétique piétonne avaient été définis. Le schéma directeur de signalétique piétonne avait été approuvé en février 2019 et le mobilier installé courant 2020, excepté sur le secteur du Sanctuaire. En effet, entretemps un projet de signalétique a été imaginé par des bénévoles du sanctuaire et il est apparu intéressant de mettre à plat ensemble sur le fond et sur la forme les deux types de signalétique. L'enjeu est d'avoir une unicité et cohérence dans le mobilier, mais aussi de revaloriser l'architecture tout en soutenant la vie du sanctuaire.

Cette mission de conception et suivi de la signalétique piétonne au niveau du sanctuaire donnerait lieu à un avenant d'un montant de 1 625 € HT soit 1 950 € TTC. Le montant total du marché serait porté à 72825€ HT soit 87 390 € TTC comme présenté en annexe du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de confier une mission complémentaire à l'équipe en charge de la signalétique interprétative conformément à l'avenant annexé,
- décide d'ajuster la masse initiale du marché ainsi qu'indiqué ci-dessus,
- et autorise la Présidente à signer l'avenant correspondant.

Escapade nature sans voiture

En tant que membre du Réseau des Grands Sites de France, nous avons la possibilité de bénéficier du dispositif *Escapade nature sans voiture* proposé par le Réseau et créé pour les Grands Sites de France labellisés ou en projets.

Cet outil se concrétise par un court séjour de 2 ou 3 jours sur le Grand Site, testé et réalisé sans voiture par un voyageur dépêché par le Réseau, permettant ainsi la découverte en profondeur des paysages exceptionnels et des patrimoines du territoire par des modes de déplacement doux. A la suite de cette expérience sont transmis un compte-rendu et une synthèse des questions soulevées par la réalisation de ce séjour aux gestionnaires du Grand Site, ainsi qu'un carnet de route décrivant le séjour réalisé au jour le jour et des photographies réalisées pendant le séjour dont le Réseau des Grands sites de France et ses partenaires pourront disposer librement. Ce carnet de route sera diffusé et valorisé sur le site internet grand public créé par le Réseau www.escapadenature-sansvoiture.fr, par ailleurs un format papier peut être édité. Il s'agit d'un produit de découverte touristique qui s'inscrit dans une démarche d'écotourisme, correspondant pleinement aux orientations actuelles du schéma départemental touristique et à l'offre développée par l'Office de tourisme de la vallée de la Dordogne. Les moyens à mobiliser sont minimes (remboursement des frais de déplacement et des frais d'hébergement) et l'office du tourisme pourra assumer l'essentiel des frais. Cette Escapade nature sans voiture permet de mettre à disposition du public une information simple, fiable, opérationnelle et clé en main pour découvrir le site autrement. Il s'agit de valoriser le Grand site de Rocamadour comme un territoire singulier, donner de la visibilité aux valeurs portées par le Grand Site et à l'esprit des lieux en offrant une immersion dans le territoire. Plus qu'un produit touristique « clé en main », il s'agit avant tout d'un facilitateur, mettant en lumière et encourageant des formes de mobilité durable qui soient également une source d'expérience nouvelle.

Cohérent avec le programme d'actions de valorisation et interprétation du site, cet outil nous semble pertinent puisqu'il donnera des clés de découverte en mobilité douce, valorisera le hors saison et privilégiera une expérience intime et authentique du site et de ses valeurs.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'engagement du syndicat mixte dans ce projet.

* * *

2.2 Patrimoine

Projet de restauration d'urgence du parvis du sanctuaire

Le diagnostic sanitaire et le chiffrage des travaux est terminé. Nous sommes en attente d'une validation de cette étape par les services de la DRAC.

Plusieurs principes de restauration des balustrades sont envisagés et doivent faire l'objet de prototypes pour que bureau de controle, maçon et serrurier apportent leur expertise avant de déterminer le principe de restauration retenu.

Le marché conclu avec le maitre d'oeuvre, madame Duchêne, et de type accord-cadre. Il peut donner lieu à des marchés subséquents pour la phase réalisation. L'ampleur et le type de travaux étant désormais identifiés, il y a lieu de concevoir un cahier des charges pour le marché subséquent de maîtrise d'oeuvre qui comprenne : une phase prototype puis les missions de base que sont : Avant projet, études de projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, Visa des documents d'exécution, direction de l'exécution des contrats de travaux et assistance aux opérations de réception.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Compte de gestion

Les comptes de gestion 2022 (budget principal et budget annexe des parkings) transmis par le trésorier syndical sont concordants avec les comptes administratifs 2022.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la concordance entre les comptes de gestion 2022 transmis par Madame la trésorière syndicale et les comptes administratifs 2022.

* * *

3.2 Adoption des comptes administratifs 2022

Le Comité syndical est saisi des comptes administratifs du budget pour l'exercice 2022 et il est invité à en débattre sous la conduite de la Présidente qui quittera la salle au moment du vote.

Celle-ci invite tout d'abord le comité syndical à prendre connaissance des résultats comptables de l'exercice 2022.

Ainsi, **pour le budget principal**, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2022 : 999 375.80 €

Recettes de l'exercice 2022 : 964 773.28 €

- Déficit de l'exercice 2022 : 34 602.52 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2022 : 448 577.82 €

Produits de l'exercice 2022 : 450 197.32 €

- Résultat de l'exercice 2022 : + 1 619.50 €

Résultat cumulé à affecter : + 1 619.50 € + report de 17 705.65€ (correspondant au résultat antérieur), soit + 19 325.15 €

La gestion 2022 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 34 602.52 € au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 1 619.50 € au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent cumulé de 97 958.31 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

Solde d'exécution investissement 2022 déficitaire de	34 602.52 €	}	815 798.91 €
Reports des excédents antérieurs investissement	850 401.43 €		
Correction pour les restes à réaliser :			
➤ Restes à réaliser de recettes	400 788.00 €	}	- 717 840.60 €
➤ Restes à réaliser de dépenses	1 118 628.60 €		

L'excédent d'investissement reporté s'élève donc à 815 798.91 € et participera à la couverture du besoin de financement des investissements 2023.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget principal,
- D'affecter le résultat comme suit :
 - Résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 19 325.15 €

* * *

Pour le budget annexe, l'exécution budgétaire 2022 fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2022 : 353 980.94 €
Recettes de l'exercice 2022 : 305 749.11 €
➤ Déficit de l'exercice 2022 de 48 231.83€

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2022 : 587 497.49 €
Produits de l'exercice 2022 : 622 923.99 €
➤ Résultat de l'exercice 2022 : 35 426.50 €
Résultat cumulé à affecter : + 35 426.50€ + report de 214 777.49 € soit + 250 203.99 €

La gestion 2022 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 48 231.83 € au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 250 203.99€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un besoin de financement de 99 332.49 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

➤ Solde d'exécution inv. 2022 déficitaire de	48 231.83 €	}	101 272.28 €
➤ Reports des excédents antérieurs inv.	149 504.11 €		
Correction pour les restes à réaliser :			
➤ Restes à réaliser de recettes :	63 136.00 €	}	- 200 604.77 €
➤ Restes à réaliser de dépenses :	263 740.77 €		

Il est proposé au Comité syndical par conséquent d'affecter la somme de 99 332.49 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat excédentaire du fonctionnement de 250 203.99 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter pour le budget annexe des parkings le compte administratif 2022,
- D'affecter le résultat comme suit :
 - Couverture du besoin d'investissement (RI 1068) : 99 332.49 €
 - Résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 150 871.50 €

* * *

3.3 Budgets primitifs 2023

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets de budgets 2023 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 20 février 2023 et au vu des résultats du compte administratif 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Inscriptions et reports liés au CA 2022

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 19 325.15 € en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

L'ensemble est reporté à nouveau en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002) : 19 325.15 €.

Les Investissements - Dépenses - Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2022 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 1 118 628.60 €, sont compensées par un report favorable d'investissement.

Les Investissements - Recettes - Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2022 et non encore réalisées, restent d'actualité et sont donc reportées. Il s'agit de la subvention leader pour l'interprétation et du solde de la subvention de la Région pour les travaux 2022 de la voie nouvelle et de la corniche, soit une recette de 400 788 €.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2023

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2022)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2023 s'élève à près de 231 000 €. Cela comprend les charges de personnel (y compris les frais d'entretien, de maintenance et travaux assurés en régie par la Commune, qui sont à prendre en compte pour 13 200 € cette année), les charges à caractère général et la participation au dispositif flux vision, qui nécessite une inscription de 3 200 €.

Une inscription de 13 800 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités.

Pour financer ces dépenses, il est proposé de faire appel aux contributions des membres du syndicat mixte, réparties comme suit :

- 57 000 € pour la Région,
- 198 000 € pour le Département,
- 95 000 € pour la Commune de Rocamadour

Avec les amortissements, et réaffectations 2022, le budget 2023 s'élève à 499 193.50 €.

FONCTIONNEMENT 2023 : Recettes			
	Libellé	CA 2022	Budget initial 2023
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES			
70841	Mise à disposition de personnel facturée	53 718,76	58 306,00
70872	Remboursement frais logiciel antivirus par le budget annexe	47 920,33	51 760,00
		5 798,43	6 546,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
7472	Participations statutaires de la Région	322 906,18	350 000,00
7473	Participations statutaires du Département	57 000,00	57 000,00
74748	Participations statutaires de la Commune	170 673,90	198 000,00
744	factva	95 000,00	95 000,00
		232,28	0,00
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE			
7588		53 458,25	55 003,00
		0,51	3,00
752	revenu des immeubles	53 457,74	55 000,00
7718	recette exceptionnelle	0,00	0,00
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7718	autres produits except gestion	0,18	0,00
		0,18	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			
773	mandats annulés	23 668,58	16 559,35
722/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)	0,00	0,00
777/042	Amortissements subv.	7 109,26	0,00
		16 559,32	16 559,35
	TOTAL	453 751,95	479 868,35
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			
002	excédent de fonctionnement reporté	17 705,65	19 325,15
	TOTAL DES RECETTES NETTES	471 457,60	499 193,50

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 19 325.15€ permet de conforter les recettes de fonctionnement. Afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement, le budget principal perçoit du budget parkings, d'une part, une redevance, estimée à 55 000€ pour cette année (50 000 en 2021 – dont le montant est indexé sur l'indice à la construction) et le remboursement de 58 306 € pour la mise à dispo de « l'équipe support » du syndicat mixte (directrice,

chargé de l'observatoire, assistante administrative et comptable) et les frais partagés (certains contrats d'assurance, l'adhésion au réseau des grand sites de France).

D'autre part, en complément, il y a lieu donc d'ajuster la participation statutaire du Département à hauteur de 198 000 € correspondant pour 68 000 € à la participation au fonctionnement récurrent et à 130 000 € à la participation aux amortissements qui sont très conséquents (252 850 €).

Budget principal 2023			
FONCTIONNEMENT - Dépenses			
	Libellé	CA 2022 pour mémoire	Budget initial 2023
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		0,00	13 824,53
22	Imprevus* (budgété mais non réalisé)	0,00	13 824,53
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		43 367,09	53 561,97
60611	Eau et assainissement	862,57	990,00
60612	énergie et électricité	875,17	950,00
60623	alimentation	17,60	0,00
60631	fournitures d'entretien	0,00	100,00
60632	fournitures de petit équipement	1 949,97	1 900,00
60633	fournitures de voirie	3 278,39	1 450,00
60636	vetements de travail	0,00	0,00
6064	fournitures administratives	829,30	830,00
6065	livres, disques, cassettes	50,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	760,00	734,00
6135	Locations mobilières	0,00	160,00
61521	Entretien de terrains	1 930,50	1 500,00
615221	Entretien de bâtiments publics	0,00	0,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00	0,00
615231	Entretien de voirie	2 095,00	400,00
615232	entretien réseaux	1 517,26	2 600,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	873,60	0,00
6156	Maintenance	5 170,60	5 500,00
6161	Assurance multirisques	4 398,20	4 500,00
6168	Autres assurances	4 969,13	5 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	0,00	100,00
6188	autres frais divers	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	
6226	honoraires	0,00	4 181,48
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	2 200,00
623	Publicité, publications, relations publiques		
6231	Annonces et insertions	1 552,00	0,00
6232	Fête et cérémonie	1 252,19	600,00
6236	Catalogues et imprimés	1 819,46	800,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions		
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	293,40	3 700,00
6257	Receptions	573,23	6 350,00
6261	Frais postaux	139,27	201,49
6262	Téléphone	911,30	1 100,00
627	services bancaires et assimilés	0,00	0,00
628	Divers		
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 200,00	4 455,00
6283	Frais nettoyage locaux	2 905,95	3 000,00
62878	Remboursement de frais	0,00	0,00
6288	autres services	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	143,00	160,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
023	Versement à la section d'investissement		0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		147 166,78	175 555,00
6215	personnel affecté par collectivité	0,00	0,00
6218	autre personnel extérieur	35 254,35	13 200,00
6332	cotisations au FNAL	69,27	137,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	2 145,90	1 012,00
6338	autres impôts et taxes	221,99	337,00
64131	rémunération personnel	72 670,02	93 957,00
64138	non titulaires autres indemnités	1 461,06	1 380,00
64171	rémunération des apprentis	6 715,96	20 503,00
6451	URSAFF	22 168,78	34 691,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 339,71	4 725,00
6454	cotisation assedic	2 999,54	4 553,00
6457	cotisation sociale liée à l'apprentissage	120,20	
6474	versement aux autres œuvres sociales	0,00	1 060,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 501,42	3 202,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00
65548	autres contributions	2 500,00	3 200,00
65888	autres	1,42	2,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		1 311,03	0,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	1 311,03	0,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		180,00	200,00
67441	subvention exceptionnelle	0,00	0,00
6718	charges exceptionnelles	180,00	200,00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		254 051,50	252 850,00
6 811	dotation amortissement études travaux escalier...	254 051,50	252 850,00
TOTAL		448 577,82	499 193,50

L'investissement : dépenses nouvelles – 1 216 177.21 €

Une somme pour imprévus de 10 000 € est à provisionner afin de pouvoir palier aux éventuels aléas notamment concernant le patrimoine emblématique ou la falaise.

➤ **Les études**

Des inscriptions nouvelles sont prévues pour le diagnostic des falaises (35 000€), pour le schéma d'interprétation (7 425€), 5000€ pour le diagnostic des vestiges de Hôpital Saint Jean ainsi que pour le diagnostic et programme de sécurisation par rapport au risque incendie du sanctuaire (10 000€).

➤ **Les acquisitions foncières**

Les crédits disponibles permettent de financer l'achat du jardin clos et les frais de notaire pour le parking du château et l'esplanade.

➤ **Les travaux sur le patrimoine**

Pour la restauration des vitraux de la chapelle Sainte Anne, une inscription de 2 700 € est proposée.

Une enveloppe de 30 000€ est prévue dans ce BP pour mener les travaux de restauration des vestiges de l'Hôpital Saint Jean.

En complément des 132 000€ repris en reste à réaliser, 255 000 € sont proposés pour compléter l'enveloppe de 2022 dédiée aux travaux d'urgence de restauration du parvis du sanctuaire, et ainsi boucler le financement de cette opération. Une enveloppe de 15 000 € est consacrée aux travaux de prévention et sécurisation incendie du sanctuaire.

La première enveloppe consacrée à la restauration et valorisation du sanctuaire est provisionnée pour un montant de 617 840.60€.

➤ **Signalétique et haltes d'interprétation**

Pour la conception et la création du mobilier de signalétique des haltes d'interprétation, c'est une inscription au BP d'un complément de 82 000€ à l'enveloppe de 298 000€ provisionnée sur 2022.

➤ **Falaise**

Une inscription nouvelle de 4000 € est prévue au BP 2023 pour traiter un aléa dans le chemin de croix.

➤ **Les aménagements liés à l'accueil et au cheminement : piétonisation et valorisation**

Bande piétonne route de Gramat

Les crédits reportés permettent de finaliser la dernière portion de l'aménagement pour relier la forêt des singes à l'Hospitalet.

Corniche

Un complément aux 28 000 € de restes à réaliser est nécessaire pour assumer les travaux des marchés en cours sur cette année et rétablir la mise en lumière de la chapelle de l'Hospitalet et des vestiges. Il s'élève à 32 000 €.

Chemin de Lafajadou

Pour compléter le financement de la restauration du chemin de Lafajadou, en complément de l'enveloppe de 183 184€ provisionnée en 2022, une enveloppe de 57 000 € est prévue au BP.

Esplanade Michelet

Pour finaliser les travaux de consolidation du mur de soutènement, une enveloppe de 53000€ est provisionnée.

➤ **L'observation des flux et le dispositif de préservation de la vallée contre la saturation**

Les crédits disponibles permettent de financer le renouvellement des compteurs routiers associés à un dispositif d'alerte saturation de la vallée et à la pose de compteurs piétons.

A ce jour, 13.7 M€ de travaux et 2.2 M € d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2022.

Les financements 2023 concernent autant la poursuite du programme de piétonisation que le programme d'interprétation et valorisation du site ou encore la sauvegarde du patrimoine emblématique.

➤ **Synthèse inscriptions 2023 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 1 216 177.21€.

Budget prévisionnel 2023 - INVESTISSEMENT: Dépenses

		RAR 2022	Inscription crédits 2023	opérations d'ordre	total
10222	fctva	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00		0,00
1641	remboursement emprunt relais		0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		170 158,61	67 425,00		237 583,61
020	Imprévus	0,00	10 000,00		10 000,00
2031	Frais d'études				
122	diag falaise	0,00	35 000,00		35 000,00
135	Etude dispositif de gestion des flux	1 800,00	0,00		1 800,00
136	Schéma d'interprétation	7 710,00	7 425,00		15 135,00
145	Evaluation PGS et mise à jour du programme	57 827,81	0,00		57 827,81
142	Etude travaux sécurité parvis du sanctuaire	12 000,00	0,00		12 000,00
148	Etude programmation et maîtrise d'œuvre restauration du sanctuaire	90 820,80	0,00		90 820,80
149	diagnostic et programme prévention incendie du sanctuaire	0,00	10 000,00		10 000,00
150	Diagnostic vestiges de l'hôpital Saint Jean baptiste	0,00	5 000,00		5 000,00
CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES		84 077,15	4 000,00		88 077,15
2111	Immobilisations corporelles en cours				
106	provision acquisitions foncières	71 198,15	0,00		71 198,15
21318	<i>peintures murales saint michel</i>	0,00	0,00		0,00
2152/143	installation voirie - bande piétonne route de gramat	10 000,00	0,00		10 000,00
21318	cloches chapelle de l'Hospitalet	2 879,00	0,00		2 879,00
21728	sécurisation falaises	0,00	4 000,00		4 000,00
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS		864 392,84	1 144 752,21		2 009 145,05
2315	Voiries				
107	aménagement corniche AP de SME	28 000,00	32 000,00		60 000,00
114	déviations routières	73 934,84	0,00		73 934,84
130	signalisation parking et sil	0,00	0,00		0,00
134	signalétique piétonne	5 800,00	0,00		5 800,00
146	chemin Lafajadou	183 178,00	57 000,00		240 178,00
136	signal et haltes interprétation	298 000,00	82 000,00		380 000,00
144	dispositif comptages et alerte saturation vallée	73 320,00	0,00		73 320,00
2317	Travaux et aménagements de terrains				
121	sécurité falaise	70 000,00	0,00		70 000,00
132	vitraux sanctuaire	0,00	2 700,00		2 700,00
131	esplanades Michelet	0,00	53 211,61		53 211,61
142	travaux urgence parvis sanctuaire	132 160,00	255 000,00		387 160,00
149	travaux prévention incendie sanctuaire	0,00	15 000,00		15 000,00
150	travaux vestiges hôpital Saint Jean Baptiste	0,00	30 000,00		30 000,00
148	restauration et valorisation sanctuaire	0,00	617 840,60		617 840,60
041	changement de comptes	0,00	0,00	194 638,84	194 638,84
041 / 21578	intégration etude schéma interprétation	0,00	0,00		0,00
041/21578	intégration etude signal piétonne	0,00		3 803,86	3 803,86
041/21318	regularisation avance travaux et achat siege smgsr	0,00	0,00	190 834,98	190 834,98
041/21...	intégration signalétique piétonne	0,00	0,00		0,00
041/2315	avances forfaitaires	0,00	0,00		0,00
041/1322	transfert subventions non amortissable	0,00	0,00		0,00
040	amortissements	0,00	0,00	16 559,35	16 559,35
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état	0,00	0,00	3 927,99	3 927,99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs	0,00	0,00	11 881,79	11 881,79
040/13918		0,00	0,00	199,32	199,32
040/13912		0,00	0,00		0,00
040/13913		0,00	0,00	550,25	550,25
2315/040 opération 107	intégration MOE corniche	0,00	0,00		0,00
48	comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00
45813		0,00	0,00	0,00	0,00
45811		0,00	0,00	0,00	0,00
27			0,00	0,00	0,00
2763	remboursement de l'avance de trésorerie provenant du budget annexe		0,00	0,00	0,00
27638	créance SIAEP et mairie		0,00	0,00	0,00
Total		1 118 628,60	1 216 177,21	211 198,19	2 546 004,00

L'investissement : recettes

Pour 2023, les travaux seront assumés par un autofinancement à 83%.

En effet, les soutiens de l'Etat suivants sont acquis à ce jour, à hauteur de :

- 114 256 € pour les travaux de piétonnisation de la route de Gramat et du chemin de Lafajadou et les outils d'observation des flux (avenir montagnes investissement – Plan de relance)

- 3 735 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et sécurisation du parvis du sanctuaire.

Une somme de 163 937 € sera perçue via le FCTVA et permet de conforter le financement du programme de travaux.

La participation à l'investissement 2023 se traduirait alors de la façon suivante :

- Région 370 500 €
- Département 229 500 €

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D INVESTISSEMENT 2023				
Articles	Libellé	RAR 2022	Budget 2023	Total
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)			815 798,91	815 798,91
	Report des excédents antérieurs		0,00	0,00
001	excédent d'investissement reporté		815 798,91	815 798,91
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT			0,00	0,00
1068	Affectation du résultat année n-1		0,00	0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT			0,00	0,00
	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		400 788,00	717 991,25	1 118 779,25
1322	subvention membres SMGSR Région	391 680,00	370 500,00	762 180,00
1323	subvention membres SMGSR Département		229 500,00	229 500,00
1327	subvention communautaire	9 108,00	114 256,00	123 364,00
1318	Autres subventions de l'Etat		3 735,25	3 735,25
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00	0,00
1641	Emprunt en euros		0,00	0,00
CHAPITRE 040: amortissement			252 850,00	252 850,00
28183	ordinateur, logiciel		813,18	813,18
281728			48 936,48	48 936,48
281738			78 865,39	78 865,39
28152			53 964,91	53 964,91
281752			43 569,44	43 569,44
281571			0,00	0,00
2804131			2 651,50	2 651,50
28041482			5 235,43	5 235,43
28041582	Borne Recharge Electrique - FDEL		1 100,00	1 100,00
28041512			17 625,16	17 625,16
28158			88,51	88,51
Opérations non affectées			163 937,00	163 937,00
10222	FCTVA		163 937,00	163 937,00
CHAPITRE 041 :		0,00	194 638,84	194 638,84
041/238	remboursement avances forfaitaires	0,00	7 504,50	7 504,50
041/2031	intégration études en travaux	0,00	3 803,86	3 803,86
041/2111		0,00	183 330,48	183 330,48
041/1311	transfert subventions etat pour amortissable	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 458.1 Opérations pour le compte de tiers			0,00	0,00
45823	Fonds concours du Département pour la voirie	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 27638			0,00	0,00
27638	créance Mairie	0,00	0,00	0,00
TOTAL		400 788,00	2 145 216,00	2 546 004,00

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, le projet de budget total 2023 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 2 546 004 € en investissement et 499 193.50€ en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif 2023.

* * *

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Inscriptions et reports liés au CA 2022

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 250 203.99 € en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- couverture du déficit d'investissement pour 99 332.49 € en recette d'investissement (RI article 1068),
- et 150 871.50 € reporté à nouveau en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002).

Les Investissements :

Dépenses - Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2022 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 263 740.77 €, sont compensées par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et par l'affectation du résultat 2022.

Recettes - Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2022 non encore réalisées sont les suivantes : la subvention « Plan de relance - Biodiversité » 28 000 € ainsi que la subvention « Leader-Interprétation » pour la maquette qui s'élève à 35 136€.

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2022)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2023 s'élève à près de 395 000 €. Il comprend :

- le remboursement des frais de personnel du syndicat mixte et de la commune mis à disposition (la moitié du temps de travail de la directrice, la comptable, l'assistante administrative et le chargé d'observation) pour 51 760 €,
- le remboursement des frais d'entretien et travaux assurés en régie par la Solveroc pour les sanitaires publics de la gare aval sont à prendre en compte pour 14 680 € cette année,
- des frais de maintenance de 30 222 €,
- une redevance pour le budget principal de 55 000 €,
- Une participation de 4000 € pour l'équipement du parking P2 avec 2 bornes de recharges de véhicules électriques.

Une inscription de 6000 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités.

Cette année, les intérêts de l'emprunt pour les parkings et bâtiments de premiers services représentent 66 916 €.

Cette année, il y a lieu de régulariser à hauteur de 29 640 € les approvisionnements 2020 et 2021 faits par la Brinks qui n'avaient pas été comptabilisés. Cette charge est exceptionnelle.

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2023- Dépenses			
	Libellé	CA 2022	Budget initial 2023
CHAPITRE 002		0,00	0,00
	2 report du déficit de fonctionnement	0,00	0,00
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		0,00	6 000,00
	022 Imprevus	0,00	6 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		174 726,55	203 998,78
	6061 fournitures non stockables (eau, électricité...)	12 326,45	17 875,00
	6063 fournitures d'entretien et petit équipement	9 091,86	10 000,00
	6064 fournitures administratives	176,61	300,00
	6066 Carburant	2 494,68	3 500,00
	6068 Autres matières et fournitures	890,28	1 650,00
	611 Contrats prestations de services	10 301,40	11 000,00
	6132 location immobilières	53 457,74	55 061,47
	6135 Locations mobilières	601,00	630,00
	61523 Entretien et réparations sur biens immobiliers réseaux	0,00	1 200,00
	61528	4 074,48	9 600,00
	61551 Matériel roulant	23,33	735,00
	61558 Entretien et réparations sur biens mobiliers	646,65	1 000,00
	6156 maintenance	21 765,60	30 222,31
	6168 Autres assurances	5 042,28	11 050,00
	618 Versement à des organismes de formation	582,25	725,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		0,00
	6225 Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00
	6226 Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00
	6227 Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques		
	6233 Foires et expositions	0,00	500,00
	6236 Catalogues et imprimés	1 228,00	4 950,00
	6238 Frais divers de publicité	510,28	500,00
625	Déplacements, missions et réceptions		
	6251 Voyages et déplacements	55,52	200,00
	6256 Missions: personnel	0,00	0,00
	6257 Réceptions	313,00	250,00
	6248 Transport de biens divers	7 533,33	7 900,00
6261	Frais postaux	177,91	200,00
6262	Téléphone	10 487,79	11 000,00
	627 services bancaires et assimilés	12 289,65	2 700,00
	6287 Remboursement de frais	20 478,43	21 000,00
	6288 autres	178,03	250,00
CHAPITRE 063 : impots taxes et versements assimilés		1 024,06	900,00
	63513 Taxes foncières	0,00	0,00
	637 autres impôts, taxes (versement taxe séjour à cauvador+taxe symictom)	872,30	900,00
	6358 autres droits	151,76	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		181 970,59	192 004,88
	6215	47 920,33	51 800,00
	6218 autre personnel extérieur	24 370,25	5 500,00
	6332 cotisations au FNAL	702,83	740,00
	6336 cotisation CNG CG de la FPT	0,00	750,00
	6338 autres impots et taxes	234,45	240,00
	6411 rémunération personnel non titulaire	66 134,30	90 245,88
	6412 Congès payés	1 024,32	1 300,00
	64141 Indemnités et avantages divers	100,00	0,00
	64148 Ifsse Cia astreintes	11 060,59	9 000,00
	6415 Supplément familial	27,19	29,00
	6451 URSAFF	23 945,48	25 500,00
	6453 cotisations caisses de retraite	3 283,45	3 500,00
	6454 cotisation assedic	3 167,40	3 400,00
	6475 médecine du travail	0,00	0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,65	1 601,00
	6518 redevance pour concession, licence	0,00	1 600,00
	658 charges subv. Gestion courante	0,50	1,00
	65888 autres charges de gestion courante	0,15	1,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		96 331,63	65 670,66
	66111 Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance	70 160,44	66 916,90
	66112 intérêts courus non échus	26 171,19	-1 246,24
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		388,80	200,00
	672 reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0,00	0,00
	673 titre annulé (exercice antérieur)	0,00	0,00
	678 Autres charges exception	388,80	200,00
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES		0,00	0,00
	695 impots sur les benefices	0,00	0,00
CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	126 954,08
	023 versement à la section d'investissement	0,00	126 954,08
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		138 337,77	177 899,10
	675 valeurs actifs cédés	0,00	0,00
	6 811 dotation amortissement	138 337,77	177 899,10
	TOTAL	592 780,05	775 228,50

Avec les amortissements, et réaffectations 2022, le budget 2023 s'élève à 775 228.50 €.

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 150 871.50 € permet de largement conforter les recettes de fonctionnement.

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2023 : Recettes			
	Libellé	CA 2022	Budget initial 2023
CHAPITRE 64		505,93	0,00
6419	remboursement sur rémunér. personnel	0,00	0,00
6459	remb. Sur charges sociales	100,00	0,00
64198	Autres remboursements	405,93	0,00
CHAPITRE 70	Ventes de prestations	619 683,48	619 000,00
706	prestations de services	619 170,53	619 000,00
7087	Remboursement de frais	512,95	520,00
CHAPITRE 75	Autres produits gestion courante	873,58	900,00
753	Perception taxe de séjour	872,30	900,00
7588	Autres	1,28	0,00
CHAPITRE 77		0,00	0,00
7718	Autres produits exception op gestion	0,00	0,00
774	Subvention exceptionnelle venant du budget principal	0,00	0,00
775	produits de cession immo.fin	0,00	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		1 861,00	4 457,00
722	production immobilisées (mobilier parking)	0,00	2 596,00
777/042	Amortissements subv.	1 861,00	1 861,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		0,00	150 871,50
002	Affectation du résultat année N-1	0,00	150 871,50
	TOTAL	622 923,99	775 228,50

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2023

L'investissement : dépenses nouvelles – 300 396.18 €

➤ **Le remboursement du crédit**

Une inscription de 194 404€ est nécessaire pour rembourser l'emprunt contracté pour l'aménagement des 5 parkings et la construction des 3 bâtiments.

➤ **Les aménagements complémentaires**

Parking du Garroustié

Les 45 000 € de restes à réaliser ont permis l'installation du sanitaire à lombricomposteur et la réalisation de fosses de plantation, il y a quelques jours.

Un complément est nécessaire pour assurer des plantations (renouvellement de la truffière vieillissante), une première portion de clôture du parking cette année, et participer à la lutte contre le stationnement sauvage. Il s'élève à 16 000€.

Parking de la vallée

Pour compléter les 13 594 € de restes à réaliser engagés pour la restauration des berges de l'Alzou, une enveloppe de 15 000 € est provisionnée pour la restauration de la berge au niveau du pré de Pâques et une enveloppe de 10 000€ est provisionnée pour la restauration du pan Est de la toiture de Lafajadou.

Parking des garennes

Une enveloppe de 5 000€ permet de poursuivre le renouvellement de la truffière vieillissante et dont certains arbres ont été éprouvés par les travaux.

Système d'exploitation des parkings

Le passage à la fibre des 5 parkings permet d'ajuster l'architecture réseau pour fiabiliser davantage le fonctionnement de l'ensemble. Cette adaptation nécessite une enveloppe de 7 993 €.

Gestion du stationnement sauvage

Les crédits disponibles permettent de mettre en place la signalétique complémentaire d'aiguillage vers les parkings.

Maquettes d'orientation et d'interprétation

Les crédits disponibles ne permettent pas d'engager la réalisation des maquettes, il est proposé d'abonder de 40 348€ pour pouvoir finaliser l'équipement de nos points information des parkings avec ce mobilier.

➤ **Les investissements complémentaires**

Les crédits disponibles ont permis d'équiper 3 postes de travail d'un deuxième écran et la salle de réunion d'un écran. Pour acheter un téléphone portable pour l'astreinte et un nouvel ordinateur portable, la somme de 1 500 € est provisionnée.

Pour compléter l'équipement de l'équipe, une enveloppe de 650 € est inscrite pour du petit matériel (échelle télescopique, massicot et aspirateur).

A ce jour, 4.1 M€ HT de travaux ont été réalisés entre 2018 et fin 2022 sur le budget parkings.

➤ **Synthèse inscriptions 2023 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 105 990 €, sans compter le remboursement du crédit.

BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT: Dépenses 2023

	RAR 2022	Inscription 2023	Opérations d'ordre	Total budget 2023
020 Imprévus	0,00	8 679,10	0,00	8 679,10
100 Parking du château	1 324,00	0,00	0,00	1 324,00
2111 acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2312 terrains	1 324,00	0,00	0,00	1 324,00
2313 construction	0,00	0,00	0,00	0,00
238/23 avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
101 Parking de la vallée	13 594,00	25 000,00	0,00	38 594,00
2312 terrains	13 594,00	15 000,00	0,00	28 594,00
2313 construction	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
102 Parking des Garennes	3 500,00	5 000,00	0,00	8 500,00
2138	0,00	0,00	0,00	0,00
2312 terrains	3 500,00	5 000,00	0,00	8 500,00
2313 construction	0,00	0,00	0,00	0,00
103 Parking de l'Hospitalet	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
2111 acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	0,00	0,00	0,00	0,00
2312 terrains	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
2313 construction	0,00	0,00	0,00	0,00
107 Parking du Garroustié	45 000,00	16 000,00	0,00	61 000,00
2312 terrains	45 000,00	16 000,00	0,00	61 000,00
104 Système exploitation des flux	5 000,00	7 993,00	0,00	12 993,00
2151 installations complexes spécialisées	5 000,00	7 993,00	0,00	12 993,00
105 Gestion stationnement sauvage	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
2315 immos en cours-inst techniques	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
106 Prestations communes	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 immos en cours-constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
108 Maquettes d'orientation	118 124,00	40 348,24	0,00	158 472,24
2315 immos en cours-inst techniques	118 124,00	40 348,24	0,00	158 472,24
109 Parking du puits des anglais	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
2312 immos en cours-inst techniques	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
Hors opération	2 198,77	197 375,84	0,00	199 574,61
2181 intégration premier équipement	0,00	650,00	0,00	650,00
2188 autres immobilisations corporelles - defebriateurs	1 122,77	21,23	0,00	1 144,00
2182 matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 matériel bureau et informatique	1 076,00	1 500,00	0,00	2 576,00
2184 mobilier	0,00	800,00	0,00	800,00
1641 remboursement credit	0,00	194 404,61	0,00	194 404,61
2763 avance de trésorerie au budget principal - créance collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00
041 et 040 amortissement et changement de comptes	0,00	0,00	4 457,00	4 457,00
2138/040 travaux en régie mobilier	0,00	0,00	2 596,00	2 596,00
042 amortiss subvention	0,00	0,00	1 861,00	1 861,00
2313/041 remboursement avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	263 740,77	300 396,18	4 457,00	568 593,95

L'investissement : recettes

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT: Recettes 2023

Articles	Libellé	RAR 2022	inscriptions nouvelles	opération d'ordre affectations 2022	budget 2023
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)		0,00	0,00	101 272,28	101 272,28
	Report des excédents antérieurs	0,00	0,00	101 272,28	101 272,28
	excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT		0,00	126 954,08	0,00	126 954,08
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	126 954,08	0,00	126 954,08
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT		0,00	0,00	99 332,49	99 332,49
1068	Affectation du résultat 2022	0,00	0,00	99 332,49	99 332,49
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		63 136,00	0,00	0,00	63 136,00
1311/101	Autres subventions de l'Etat	63 136,00	0,00	0,00	63 136,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00	0,00	0,00	0,00
1687	remboursement avance tréso faite au budget principal	0,00	0,00		0,00
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 040: amortissement			177 899,10	0,00	177 899,10
2125			50 375,00		
2128			1 109,66		
2131			64 279,00		
2135			1 008,02		
2138			7 995,00		
2151			44 049,14		
2157			380,00		
2158			687,08		
2182			4 010,00		
2183			1 238,55		
2184			951,75		
2188			1 815,90		
TOTAL		63 136,00	304 853,18	200 604,77	568 593,95

La totalité des travaux sera assumée par un autofinancement.

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, le projet de budget annexe des parkings 2023 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 568 593.95 € en investissement et 775 228.50 € en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif annexe des parkings 2023.

* * *

Point n°4 : Foncier

4.1 Transfert du pré de Pâques

Le parking de la vallée a été transféré au syndicat mixte suite à une délibération du 21 mai 2019, pour permettre la mise en place d'une gestion globale des infrastructures d'accueil que sont les 5 parkings d'entrée de site.

- Le pré de Pâques, qui jouxte le parking de la vallée, relève également du domaine privé de la commune. Ce terrain qui relie le parking et la caisse automatique de paiement offre à la fois une zone de détente et pique-nique complémentaire à l'aire de stationnement et constitue un espace privilégié pour accueillir les événements majeurs comme les montgolfiades, le départ de la Transhumance... La préservation de cette prairie de fond de vallée est un enjeu fort à plusieurs titres : paysager, environnemental et social.
- Le mur de la berge présente un sérieux affouillement sur quelques mètres, tant bien que la pérennité de la berge est menacée. La restauration du mur (travaux et assistance à maîtrise d'ouvrage) est estimée à 15 000 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, :

- ✓ valide le transfert de ce terrain au syndicat mixte,
- ✓ et adopte le procès-verbal de transfert.

* * *

Point n°5 : Questions diverses

Piétonnisation

L'arrêté réglementant la circulation sur la promenade de la corniche a été pris début Mars, la circulation en sens unique sera à présent interdite (sauf aux riverains) de 11h à 17h lors des vacances scolaires du printemps, de l'été et de la Toussaint.

Démission

Monsieur Jean Luc Mejecaze a présenté récemment sa démission du conseil municipal de Rocamadour. Un nouvel élu municipal délégué titulaire au syndicat mixte doit être désigné à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil municipal. Il est proposé de prendre acte. Le conseil syndical sera de nouveau au complet à partir de la prochaine réunion.

Accueil du président du Réseau des grands sites de France

M Villaret se rendra le vendredi 12 Mai à Rocamadour pour découvrir le travail réalisé dans le cadre du projet grand site et surtout pour échanger avec les élus du syndicat mixte sur les perspectives de labellisation grand site de France. Il pourra témoigner des implications pour les élus et le territoire que représente une telle démarche.

La présence d'un maximum d'élus est souhaitée pour que les échanges facilitent le positionnement du conseil syndical sur ce point d'ici quelques mois.

Des animations programmées dans le cadre du 25^{eme} anniversaire de la labellisation Unesco

Le programme est présenté en séance.

La deuxième édition de la fête du grand site

Elle est programmée le dimanche 15 Octobre. Le programme d'animations est en cours d'élaboration en collaboration avec le pays d'art et d'histoire, le PNR, le service ENS, les associations volontaires et les artisans qui sont intervenus sur le projet grand site.

Rétrospective sur la politique de préservation du site et les projets d'aménagement

Une conférence est organisée à l'automne prochain par l'association des amis de Rocamadour sur « la fronde de Rocamadour » qui, il y a 40 ans, avait marqué l'histoire du site. Cette conférence pourrait être l'occasion d'échanger sur la complexité de projeter des aménagements sur un tel site mais aussi de mettre en lumière les projets évités avec les représentants de l'Etat ou d'anciens élus.

* * *

La secrétaire

La présidente

Mme Caroline Mey-Fau

Mme Dominique Lenfant